



CREDIT AGRICOLE
DU LANGUEDOC

VOTRE RECAPITULATIF MENSUEL
DES FRAIS D'ENCAISSEMENTS PAR CARTE
Période du 01.10.2023 au 31.10.2023
POUR INFORMATION

Votre agence

Bedarieux
43 Rue De La Republique
34600 Bedarieux
Tél : 04 67 17 53 61
Fax : 04 67 23 37 10

00835 ADPO101 00522

Votre Conseiller

Guillaume Rey

Vos contacts

SOS Opposition Cartes/Chèques
04 27 84 27 84 (24h/24 - 7J/7)
Prix d'un appel local d'un poste fixe

E.U.R.L. GARAGE AUTO DVS
36A AVENUE DE L'ESPINOUSE
34600 HERAPIAN

Internet :
www.credit-agricole.fr/ca-languedoc
Application mobile : Ma Banque

Le 06 Novembre 2023

Société : E.U.R.L. GARAGE AUTO DVS

Votre contrat n° 85171295845

Partie 1 - Commissions et frais sur contrats d'acceptation

Type de contrat	Marque	Encaissements	Commissions		
			Service commerçant	Dont interchange	
		En nombre	En EUR	En EUR(1)	En EUR
Païement de proximité					
Contrat Nø 2914461 PAIEMENT DE PROXIMITE					
Païement avec contact					
CB Cartes commerciales		3	1 055,52	12,14	9,49
CB Cartes de crédit		3	292,32	1,47	0,86
CB Cartes de débit		23	6 189,80	30,96	12,26
Total CB :		29	7 537,64	44,57	22,61
VISA Cartes de débit		1	264,96	1,59	0,55
Total VISA :		1	264,96	1,59	0,55
Païement de proximité					
Contrat Nø 2914454 PAIEMENT SANS CONTACT					
Païement sans contact					
CB Cartes de débit		2	93,00	0,47	0,18
Total CB :		2	93,00	0,47	0,18
TOTAL :		32	7 895.60	46.63	23.34

(1) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française.



Société : E.U.R.L. GARAGE AUTO DVS

Votre contrat n° 85171295845

Contrat n° 2914461 du 04.10.2021 : conditions particulières en vigueur du 04.10.2021.

Contrat n° 2914454 du 04.10.2021 : conditions particulières en vigueur du 04.10.2021.

INFORMATION RESILIATION :

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation

Le contrat d'acceptation est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les Conditions Particulières.

L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent Contrat sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Votre contrat peut être soumis à des conditions particulières. Dans tous les cas, veuillez vous référer à votre contrat ou contacter votre agence.

Partie 2 : Commissions et frais sur services complémentaires

Libellé des services complémentaires (*)	Montant des commissions		
	HT (en EUR)	TVA (en EUR)	Total (en EUR)
Location/abonnement de TPE	18,75	3,75	22,50
Total :	18,75	3,75	22,50

(*) Quatre catégories : "Location/abonnement de TPE", "Prestation Telecom", "Solution de paiement en ligne", "Autres services". Si l'une ou plusieurs de ces catégories n'apparaissent pas pour un contrat, le(s) service(s) est(sont) non fourni(s) par la banque.

Partie 3 : Commissions et frais perçus dans le cadre d'une offre forfaitaire

SANS OBJET

INFORMATION RESILIATION :

Modalités de résiliation de la location de matériel (hors forfait saisonnier):

Le locataire peut résilier son contrat par lettre recommandée avec accusé réception.

En cas de résiliation avant la fin de l'engagement de durée, la demande donnera lieu à une facturation d'une pénalité de rupture anticipée.

Votre contrat peut être soumis à des conditions particulières. Dans tous les cas veuillez-vous référer à votre contrat ou contacter votre agence.

Modalités de résiliation des services :

Les modalités de résiliation des services diffèrent en fonction du service souscrit.

Veuillez-vous référer à votre contrat ou contacter votre agence.

Pour toute réclamation, le Client doit contacter son Agence, puis le Service Clients à l'adresse du Siège social. Si, malgré tout, une solution à son différend n'a pas été trouvée, le Client peut demander gratuitement l'intervention du Médiateur en vertu et dans les conditions de l'article L.316-1 du Code monétaire et financier : sur le site internet : www.lemediateur.fbf.fr dans les conditions de la Charte de la Médiation disponible sur ce site -- ou par courrier : le Médiateur auprès de la FBF - CS 151 - 75422 PARIS CEDEX 09.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de courtage d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 025 828. Siège social : Avenue de Montpelliéret - MAURIN 34977 LATTES Cedex RCS Montpellier 492 826 417. www.Crédit-Agricole.fr/ca-languedoc (prix de la connexion selon opérateur) N° IDU (Identifiant Unique pour la filière "Papiers Graphiques") : FR234301_03UUVS.